

**Dierim : Document d'Information Communal sur les  
Risques Majeurs**



**RISQUES MAJEURS**  
**Apprenons les bons réflexes !**

**COMMUNE DE WISCHES**



Madame, Monsieur,

Ce document sécurité est d'une **TRES GRANDE IMPORTANCE**, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que la commune a élaboré également son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

Ce document a été élaboré pour vous permettre de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de **TOUS**, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celles des autres.

**Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.**

**Le Maire.**

Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile :

*« Toute personne concourt, par son comportement, à la sécurité civile. »*

## QU'EST-CE QU'UN RISQUE ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle, ou lié à une activité humaine, se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.



Aléa :  
L'inondation

Enjeu :  
Les habitations

Risque :  
Habitations inondées

**Risque = produit d'un aléa x un enjeu**

<b>Il existe plusieurs types de risques :</b>			
Les risques naturels	Les risques technologiques	Autres risques	Les risques sanitaires
Inondation, mouvement de terrain .....	Industries, nucléaire, transport de matière dangereuses,	Incendie de Bâtiment Menace Terroriste	Pandémie

**Un risque est dit « majeur » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.**

## POURQUOI S'INFORMER SUR LES RISQUES MAJEURS ?

**L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».**

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de **WISCHES** peut être exposée.

Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre propre sécurité.

## AFFAIRES DE 1ERE NECESSITE



- médicaments urgents
- vêtements de rechange et chauds
- papiers d'identité et importants
- couverture
- eau potable
- lampe de poche avec rechange de piles adaptées



## Confinement



## Évacuation

1

-Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche  
 -Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer  
 -Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation  
 -Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides  
 -Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues

-Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)  
 -Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1<sup>ère</sup> nécessité  
 -Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation  
 -Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues

## MOYENS D'ALERTE ET D'INFORMATION A LA POPULATION

	Alerte	Info.	Types d'évènements	Remarques
<b>Téléphone</b>	●		Tous types	Diffusion ciblée uniquement Difficultés en cas de coupure de courant Inutilisable en cas de saturation des réseaux
<b>Porte-à-porte :</b> → Par personnel communal → Par relais de quartier	●	●	Tous types sauf évènement nécessitant une mise à l'abri immédiate	Diffusion limitée dans l'espace, ou massive si mobilisation des relais de quartier
<b>Ensemble Mobile d'Alerte (EMA) / Mégaphone</b>	●	●	Tous types sauf évènement nécessitant une mise à l'abri immédiate	Diffusion limitée dans l'espace
<b>Médias :</b> → France Bleu Alsace → DNA → L'Alsace → France 3 Alsace	●	●	Evènement impactant plusieurs communes (diffusion de l'alerte à la demande du préfet) ou Evènement localisé sur la commune si les personnes sont menacées ou si les conséquences peuvent s'étendre au-delà des limites communales	Large diffusion  Passer le cas échéant par la préfecture qui a signé une convention avec France Bleu
<b>Signalétique sur zone</b>		●	Phénomène localisé ou en cas de mise à l'abri	Information à faible portée
<b>Affichage mairie</b>		●	Evènements aux conséquences durables dans le temps	Information à faible portée  Inadapté aux situations d'urgence

# ALEAS SUSCEPTIBLES DE SE PRODUIRE SUR LA COMMUNE DE WISCHES

## 2-1 NOMENCLATURE DES ALEAS

Aléas Naturels	Risques pour la commune		Niveaux de risque		
	Oui	Non	Elevé	Moyen	Faible
Risques Inondations de la Plaine (Vigicrues)	X				
Risque Crue Torrent	X				
Risque Ruissellement/Coulée de Boue	X				
Risque Glissement de Terrain		X			
Risque Chute de Pierre	X				
Risque de Séisme (niveau 3)	X				
Risque Feu de Forêt	X				
Risque Canicule	X				
Aléas Technologiques					
Risque Transport de Matière Dangereuse/Réseau	X				
Risque Barrage		X			
Risque Nucléaire		X			
Risque Technologique Industriel	X				
Risque de Chute d'Aéronef (Plan SATER)	X				
Autres Aléas					
Phénomènes Météorologiques	X				
Crise Sanitaire	X				
Atteinte au Réseau d'Eau Potable	X				
Pollution de L'Air	X				
Coupure de Courant	X				
Incendie de Bâtiment	X				
Autres Evènements	X				
Risque de Menace Terroriste	X				



**ORGANISATION DE LA REPONSE  
COMMUNALE PAR RAPPORT AUX ALEAS  
RETENUS POUR LA COMMUNE**



Ce que vous devez faire en cas de

- INONDATION DE LA PLAINE
- CRUE DE TORRENT
- RUISSELLEMENT/COULEE DE BOUE

**Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée ou dangereuse, n'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.**

**DES AUJOURD'HUI :**

- Informez-vous auprès de la mairie de la situation de votre habitation au regard des risques concernés.
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

**PENDANT LES PHENOMENES :**

**A l'annonce de l'arrivée de l'eau :**

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations, qui pourraient être atteints par l'eau.
- Coupez vos compteurs électriques et gaz.
- Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.
- Montez les documents utiles et objets précieux

**Lorsque l'eau est arrivée :**

- Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.
- Ecoutez les instructions des pouvoirs publics en écoutant la radio
- Ne téléphonez pas, pour ne pas encombrer les lignes
- Ne tentez pas de récupérer votre véhicule
- Ne traversez pas une zone inondée ni en voiture, ni à pied : les obstacles ne sont pas visibles  
N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.

**APRES LES PHENOMENES :**

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.



**Ce que vous devez faire en cas de**

➤ **GLISSEMENT DE TERRAIN**  
➤ **CHUTE DE PIERRES**

**Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone dangereuse**

**DES AUJOURD'HUI :**

- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

**PENDANT L'ÉVÈNEMENT :**

- Eloignez-vous de la zone dangereuse en fuyant latéralement
- Eloignez-vous des bâtiments
- Coupez le gaz et l'électricité
- Ne revenez pas sur vos pas

**APRÈS L'ÉVÈNEMENT**

- Écoutez la radio
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
- Ne téléphonez pas
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école

**Rappel des bons réflexes :**



**Ce que vous devez faire en cas de**

- **D'ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES**
- **DE RISQUES TECHNOLOGIQUES**
- **DE CHUTE D'AERONEF**

**DES AUJOURD'HUI :**

- Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

**PENDANT L'ACCIDENT :**

**SI VOUS ETES TEMOIN DE L'ACCIDENT :**

- Donnez l'alerte (sapeurs-pompiers : 18, police/gendarmerie : 17 ; 112 depuis votre portable).
- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
- Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300 m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

**SI VOUS ENTENDEZ L'ALERTE :**

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni étincelles.
- Ecoutez la radio
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ne téléphonez pas pour ne pas encombrer le réseau.
- L'avez-vous en cas d'irritation, et si possible changez de vêtements.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

**Rappel des bons réflexes :**



Ce que vous devez faire en cas de

➤ D'ACCIDENT NUCLEAIRE  
OU DE POLLUTION DE L'AIR

### DES AUJOURD'HUI

- Prenez connaissance du signal d'alerte et des consignes de mise à l'abri.

### PENDANT L'ACCIDENT

#### Si vous entendez l'alerte :

- Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- **Ecoutez les consignes de sécurité diffusées par les pouvoirs publics via la radio.**
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.
- Ne téléphonez pas pour ne pas encombrer le réseau.

### APRES L'ACCIDENT

- Respectez les consignes données par les autorités via les médias

#### Rappel des bons réflexes :



**Ce que vous devez faire en cas de**

➤ **PHENOMENE METEOROLOGIQUE EXCEPTIONNEL**  
**(Tempête, orage, grand froid, neige)**

#### **DES AUJOURD'HUI**

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

#### **SI UNE TEMPETE EST ANNONCEE**

- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Evitez de prendre la route.
- Reportez autant que possible vos déplacements.
- Munissez-vous de moyens d'éclairage autonomes (lampe de poche, bougie)

#### **PENDANT UNE TEMPETE**

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- N'intervenez pas sur les toits
- Si vous devez impérativement sortir, soyez prudents.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école

#### **APRES UNE TEMPETE**

- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

#### **Rappel des bons réflexes :**



Ce que vous devez faire en cas de

SEISME

- Votre commune est située en zone 3 – sismicité moyenne

### PENDANT UN SEISME

*A l'intérieur :*

- Abritez-vous sous une table solide ou à l'angle d'un mur porteur.
- Éloignez-vous des fenêtres ;
- Ne fuyez pas pendant la secousse, les chutes d'objets sont dangereuses !

*Dans la rue :*

- Dans une rue large, gagnez le milieu de la chaussée ;
- Éloignez-vous des constructions ; à défaut abritez-vous sous un porche ;
- Éloignez-vous des câbles électriques.

*En voiture :*

- Restez dans le véhicule loin de tout ce qui risque de tomber, arrêtez-vous (jamais sur un pont ou près de constructions).

### APRES UN SEISME – ATTENTION AUX REPLIQUES

*A l'intérieur :*

- Méfiez-vous des répliques, d'autres secousses pouvant survenir ;
- Fermez les robinets d'arrivée de gaz et d'eau ;
- Coupez l'électricité, ne téléphonez pas ;
- Éteignez les sources de chaleur ;
- Ne fumez pas ;
- Évacuez le bâtiment par les escaliers, ne prenez l'ascenseur.

*A l'extérieur :*

- Dirigez-vous vers un endroit dégagé ;
- En cas d'enlèvement, manifestez-vous en faisant du bruit.

### Rappel des bons réflexes :



# Ce que vous devez faire en cas de

# D'INCENDIE DE BATIMENT

## REMARQUES GENERALES

- Un départ de feu nécessite plusieurs facteurs :
  - Un combustible
  - Un comburant (l'oxygène de l'air)
  - Une source d'énergie extérieure (flamme, étincelle, mégot ....)
  -

## DES AUJOURD'HUI

- Repérez les cheminements d'évacuation
- Le cas échéant, prenez connaissance des consignes de sécurité affichées dans le bâtiment

## EN CAS DE DEPART DE FEU

- Informez les pompiers (18 ou 112)
- Coupez l'arrivée de gaz
- Coupez l'électricité
- Si vous le pouvez, évacuez le bâtiment
- Dans tous les cas suivez les instructions des pompiers

## APRES LE FEU

- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

## Exemple de consignes de sécurité :

CONSIGNES DE SECURITE					
<b>INCENDIE</b>  SERVICE SECURITE N° _____ POMPIERS N° _____ NE PAS RACCROCHER SANS AVOIR VERIFIE QUE VOTRE APPEL A ETE COMPRIS	<b>ATTACHEZ LE FEU AU MOYENS DES EXTINCTEURS APPROPRIES</b> 	<b>DANS LA FUMEE BAISSÉZ-VOUS L'AIR FRAIS EST PRES AU SOL</b> 	<b>N'UTILISEZ PAS LES ASCENSEURS</b> 	<b>FACILITEZ L'ACCES DES POMPIERS</b>  <b>N'ENCOMBEZ PAS LES MOYENS DE SECOURS</b>	
<b>EVACUATION</b>  DES L'AUDITION DU SIGNAL SONORE <b>GARDEZ VOTRE SANG-FROID</b>	<b>FERMEZ LES PORTES ET LES FENETRES EN QUITTANT VOTRE POSTE DE TRAVAIL</b> 	<b>DIRIGEZ-VOUS CALMEMENT VERS LE POINT DE RASSEMBLEMENT</b> 	<b>N'UTILISEZ PAS LES ASCENSEURS</b> 	<b>LOCALISATION DU POINT DE RASSEMBLEMENT</b> 	
<b>ACCIDENT</b>  PREMIERS SECOURS N° _____ AMBULANCE N° _____ NE PAS RACCROCHER SANS AVOIR VERIFIE QUE VOTRE APPEL A ETE COMPRIS	<b>PRECISEZ LA NATURE DE L'ACCIDENT</b> <b>BLESSURES</b> <b>BRULURES</b> <b>ASPHYXIE</b> <b>FEU SUR UNE PERSONNE</b> EMPECHEZ-LA DE COURIR, COUCHEZ-LA, ENVELOPPEZ-LA AVEC UNE COUVERTURE OU EN VETEMENT.	<b>RESPONSABLES DE SECURITE</b> M. _____ TEL. _____ M. _____ TEL. _____ M. _____ TEL. _____ M. _____ TEL. _____ M. _____ TEL. _____			

## Ce que vous devez faire en cas de

## FEU DE FORET

### REMARQUES GENERALES

- Un départ de feu nécessite plusieurs facteurs :
  - Un combustible
  - Un comburant (l'oxygène de l'air)
  - Une source d'énergie extérieure (flamme, étincelle, mégot ....)
  -

### DES AUJOURD'HUI

- Débroussailliez,
- Vérifiez l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.
- Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, matériels : motopompes et tuyaux),
- Repérez les chemins d'évacuation, les abris.
- Repérez les cheminements d'évacuation

### EN CAS DE DEPART DE FEU

- Si vous êtes témoin d'un départ de feu :
  - Informez les pompiers (18 ou 112 portable) avec calme et précision.
- Dans la nature, éloignez-vous de l'axe du feu et des fumées le plus rapidement possible :
  - Manifestez-vous auprès des services de secours (terrestres, aériens...),
  - Si vous êtes surpris par les fumées, respirez à travers un linge humide,
  - En voiture, si vous êtes surpris par un front de flammes (pas de visibilité), n'en sortez pas et fermez les fenêtres et les aérateurs.
- Une maison bien protégée est le meilleur abri :
  - N'évacuez que sur ordre des autorités,
  - Ouvrez le portail du terrain,
  - Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres,
  - Occultez les aérations avec des linges humides,
  - Rentez les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après,
  - Garez les véhicules contre la maison à l'opposé de la venue du feu,
  - Fermez les bouteilles de gaz (éloignez celles qui sont à l'extérieur),
  - Enlevez les éléments combustibles (linge, mobilier PVC, tuyaux...).
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.

### APRES LE FEU

- Sortez protégé (chaussures et gants cuir, vêtements coton, chapeau).
- Eteignez les foyers résiduels sans prendre de risques inutiles.
- Inspectez votre habitation (braises sous les tuiles), surveiller les reprises.
- Informez les services de secours d'éventuelles difficultés lorsqu'ils sont à proximité de votre habitation

### Rappel des bons réflexes :



**Ce que vous devez faire en cas de**

**POLLUTION DU RESEAU D'EAU POTABLE**

**A L'ANNONCE DE LA POLLUTION**

- Ne plus boire de l'eau du robinet
- Prévoir un stock d'eau potable. (Bouteilles ou réservoir)

**APRES LES PHENOMENES :**

- Attendre l'autorisation de réutiliser l'eau du robinet
- Purgez les conduites et le chauffe-eau avant utilisation
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.

**Ce que vous devez faire en cas de**

**COUPURE GENERALE DE COURANT**

**DES AUJOURD'HUI :**

- S'équiper de moyens d'éclairage autonomes (lampe de poche, bougies, etc...)
- Prévoir un moyen de chauffage autonome si la maison n'en est pas équipée (poêle à pétrole par exemple)

**APRES LE PHENOMENE :**

- Vérifier l'état du congélateur pour s'assurer qu'il n'y a pas eu de début de décongélation
- Vérifier le bon fonctionnement des appareils électriques

**Ce que vous devez faire en cas de**



**PANDEMIE VIRALE (GRIPPE-H5N1-CORONAVIRUS)**

**STRATEGIE GLOBALE A ADOPTER ET A ADAPTER SI BESOIN**

<b>1</b>	Maintenir un service public, en l'adaptant si besoin et en garantissant la capacité des moyens communaux à se mobiliser tout au long de l'évènement dans de bonnes conditions (un Plan de Continuité d'Activité peut être réalisé et annexé au PCS pour préparer cette phase).
<b>2</b>	Assurer dans tous les services municipaux la protection des agents, qu'ils soient en contact ou non avec la population. Des réorganisations de postes, plages de télétravail et autres modalités peuvent être prévues.
<b>3</b>	Appuyer les acteurs communaux privés qui concourent au soutien et à la sauvegarde des habitants (commerces de proximité, médecins, etc.) et réfléchir, à leur côté, aux mesures organisationnelles et structurelles à mettre en œuvre pour maintenir une activité minimale lorsque cela est possible. (PCA)
<b>4</b>	Assurer la protection de la population contre la contagion (mesures barrières, soutien et sauvegarde).
<b>5</b>	Soutenir et mettre en œuvre les dispositions et opérations sanitaires, de confinement et de déconfinement, diligentées par le préfet de département et les autorités sanitaires (dépistage et vaccination en masse, solidarité et entraide sur le bassin de vie, etc.).
<b>6</b>	Coordonner ses actions avec celles des autres acteurs de la sécurité civile (sapeurs-pompiers, SAMU, hôpitaux, police et gendarmerie nationale, etc.).
<b>7</b>	Organiser, en appui aux services municipaux, l'implication civile et citoyenne des habitants bénévoles en matière de solidarité et d'entraide à la faveur des personnes vulnérables ou isolées sur la commune.
<b>8</b>	<p>Communiquer et informer les habitants tout au long de l'évènement sur les mesures engagées, au niveau national, localement (confinement, distanciation sociale, gestes barrières) et relayer les informations officielles soit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Se laver les mains fréquemment (avec savon ou gel hydroalcoolique)</li><li>■ Maintenir une distance « sociale » d'un mètre au minimum (soit environ 4m<sup>2</sup> par personne)</li><li>■ Porter le masque (en fonction des dispositions locales)</li><li>■ Eviter de se serrer la main et de se faire la bise</li><li>■ Rester chez soi autant que possible et éviter les rassemblements non gérés</li><li>■ Ne pas conseiller systématiquement le port des gants</li><li>■ Respecter les instructions des autorités de santé concernant la vaccination</li><li>■ Si fermeture des établissements, proposer un accueil des enfants</li></ul>

## Ce que vous devez faire en cas de

## CANICULE

*Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.*

*En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.*

### Les dangers

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours.

Les conséquences les plus graves sont **la déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc...) et **le coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc...).

### Les mesures de prévention :

Consultez **les cartes de vigilance** de Météo France.

- Limitez les exercices physiques.
- Privilégiez les endroits ombragés, rafraîchissez-vous, buvez de l'eau.
- Ne buvez pas d'alcool ni de boisson trop sucrée.

### Pendant la période de canicule :

Les sensations de crampe, de faiblesse, de fièvre peuvent faire penser au coup de chaleur.

Si à ces symptômes s'ajoutent nausée, maux de tête, agressivité, somnolence, soif intense, confusion, convulsions, perte de connaissance, téléphonez impérativement au Centre 15. Il vous indiquera ce que vous devez faire.

Ce qu'il faut toujours faire et au plus vite :

- placez la personne dans un endroit froid
- la faire boire
- enlevez ses vêtements
- aspergez-la d'eau fraîche ou mettez-lui des linges humides
- faites des courants d'air.

Ce qu'il ne faut jamais faire :

- ne baignez pas la personne dans une eau trop froide.

### Après :

L'évolution de la fonction cardiaque et des fonctions cérébrales supérieures nécessitent un suivi médical.

- La réhydratation ne doit jamais se faire sans avis médical afin d'éviter les troubles métaboliques par consommation excessive d'eau.



Ce que vous devez faire en cas de

MENACE TERRORISTE

### A QUOI SERT VIGIPIRATE DES AUJOURD'HUI :

- Assurer en permanence une protection adaptée des citoyens
- Développer et maintenir une culture de la vigilance de l'ensemble des acteurs de la nation
- Permettre une réaction rapide et coordonnée en cas de menace

### COMMENT REAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE :

#### S'ÉCHAPPER

Quitter le bâtiment concerné – Se cacher lors du déplacement – Avertir les gens que vous croisez

#### SE CACHER

Bloquer les portes – Se mettre à l'abris derrière un écran solide – Ne pas téléphoner

#### ALERTER

Ne pas courir vers les forces de l'ordre – Appelez le 17 ou le 112 – Signalez les blessés

Les établissements scolaires ont mis en place un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) qui prévoit la prise en charge des enfants.

## RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER



**Où trouver le DICRIM :**

- A la Mairie ou sur son site **www.**

**Fréquences des radios locales :**

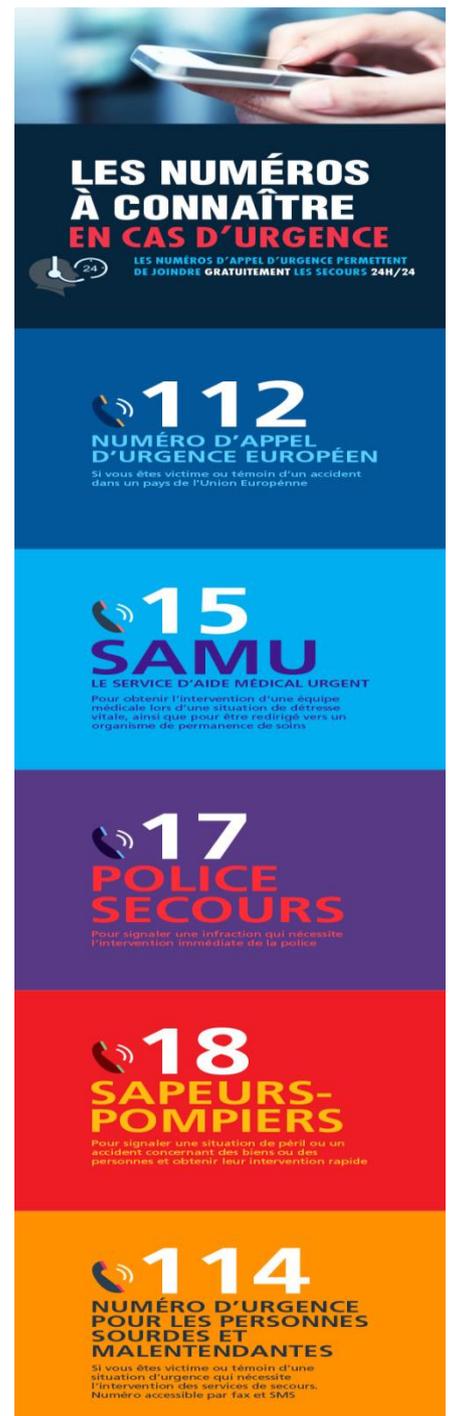
- France Info – 104,4 FM
- Bleu Alsace – 101,4 FM
- Top Musique – 94,5 FM

**Kit d’Urgence (à prévoir au domicile)**

- Lampe de poche avec pile
- Radio portable avec pile
- Eau potable
- Conserves
- Papiers personnels
- Médicaments urgents
- Couverture de survie
- Matériel de colmatage (adhésif ...)
- Vêtements de rechange

**Quelques Numéros utiles :**

- Accueil sans abri : 115
- Enfance maltraitée : 119
- Centre antipoison : 0388373737
- SOS Main : 0388674401



## GESTION DE CRISE : UNE CULTURE DU RISQUE A DEVELOPPER ET ENTRETENIR

Inondations, intempéries, accidents industriels... les collectivités locales sont potentiellement exposées à de nombreux risques auxquels elles doivent rapidement – et dans l'urgence – savoir répondre. Mais de récents événements ont mis en lumière certaines impréparations ou des outils obsolètes inadaptés pour protéger les populations. Au-delà des documents officiels et des différents dispositifs (plans communaux de sauvegarde, plans particuliers d'intervention...), élus et responsables de service doivent s'emparer du sujet et se préparer à l'imprévisible en inoculant, en interne, une culture du risque. Cela passe aussi par une modernisation des outils d'alerte et d'information des citoyens.



La **culture du risque** vise à partager avec l'ensemble des acteurs d'un territoire la connaissance des **risques** passés, actuels et à venir afin d'anticiper et prévenir.